

Projet d'évaluation pour le lycée Balzac

Préambule :

Conformément à la note de service « Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 » du 28 juillet 2021, publiée au Bulletin officiel du 29 juillet, les enseignantes et les enseignants du lycée Balzac de Tours se sont réunis en groupes disciplinaires et en concertation interdisciplinaire : ils s'entendent sur le présent document afin de préciser la façon dont les élèves vont être évalués au cours du cycle terminal (classes de première et de terminale). Ce projet collectif d'évaluation, débattu au lycée en conseil pédagogique, et dont les principes sont soumis à l'approbation du conseil d'administration, s'inscrit dans un cadre règlementaire fixé au niveau national. Il a pour but de rendre visible et explicite la réflexion de l'équipe enseignante sur l'acte pédagogique de l'évaluation. Il permet notamment d'en partager les principes avec les élèves et leurs familles.

Cadre général :

Rappel : Chaque note prise en compte pour le Baccalauréat, au titre des enseignements obligatoires, est affectée d'un coefficient. La somme de ces coefficients est égale à 100. Les cinq épreuves terminales représentent 60% des coefficients. Les 40% restants sont constitués des notes des bulletins scolaires de première et de terminale pour l'ensemble des disciplines du tronc commun (en dehors du Français et de la Philosophie) et l'enseignement de spécialité qui n'est pas poursuivi en Terminale. Tous les enseignements, du tronc commun, de spécialité ou optionnels, font donc l'objet d'une évaluation régulière appelée « contrôle continu ».

L'objectif du projet d'évaluation est d'explicitier les moyennes des bulletins, et donc les notes qui les composent, qui rendront compte à chaque trimestre des acquis et des progrès des élèves aux différentes étapes du cycle terminal. Ce projet d'évaluation est rendu public ; son élaboration se fait sous la responsabilité du chef d'établissement. Il est révisable tous les ans.

Principes et engagements :

- Les élèves sont évalués en cohérence avec les attendus des programmes d'enseignement ;
- les élèves sont évalués de manière équitable dans chaque enseignement : la nature et les critères des évaluations composant la moyenne sont le résultat d'une concertation au sein d'une même discipline.
- les élèves sont informés du fait que certaines évaluations seront communes à plusieurs classes ;
- toutes les notes ne sont pas nécessairement intégrées dans la moyenne, de même que toute évaluation ne donne pas lieu systématiquement à une note, selon les choix opérés par les professeurs ;
- les élèves sont évalués dans des situations variées et selon diverses formes, y compris à l'oral si la discipline le nécessite ou si le professeur le juge nécessaire.
- les évaluations sont accompagnées d'appréciations constructives qui permettent aux élèves de percevoir leurs éventuels progrès et ce qu'il convient d'améliorer ;
- les élèves reçoivent à chaque période un nombre suffisant et raisonnable de notes afin que la moyenne de la période soit bien représentative de leurs acquis. Seules les moyennes significatives, c'est-à-dire celles établies en s'appuyant sur un nombre suffisant d'évaluations, sont reportées sur le bulletin (voir annexes).
- Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'établissement, les élèves doivent accomplir tous les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre ainsi aux modalités de contrôle continu qui leur sont imposées. Dans le cas où le nombre de notes d'un élève ne permet pas une moyenne significative de ses acquis, le lycée Balzac peut le soumettre à des devoirs de rattrapage. Au cas où, malgré cela, l'élève n'arriverait pas à obtenir de moyenne significative, il serait soumis à une épreuve ponctuelle passée avec les candidats individuels.
- Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2021, l'harmonisation académique, qui ne porte que sur les notes de contrôle continu prises en compte pour le Baccalauréat, peut conduire à ce que la note portée dans le bulletin (qui, elle, ne change pas) ne soit pas la note finale comptabilisée dans le cadre de l'examen.

Déclinaison par discipline : Ce point fait l'objet d'annexes présentées en conseil pédagogique.

Annexes :

Histoire-Géographie-EMC

Les capacités des disciplines sont toutes mobilisées au terme de l'année scolaire.

En Histoire Géographie, les progressions des deux disciplines doivent permettre de les évaluer de manière égale au cours de l'année.

En classe de première et de terminale de la voie générale :

Par trimestre, 3 évaluations sur table de nature diverse dont deux épreuves à choisir parmi une question problématisée, une analyse de documents ou un croquis.

La BNS peut aider à constituer les épreuves.

L'évaluation formative est laissée au choix de l'enseignant. Elle peut compter jusqu'à 25 % de la note.

En classe de première et de terminale de la voie technologique :

Par trimestre, au moins 2 évaluations sur table qui correspondent au premier exercice ou second du BO. La BNS peut aider à constituer les épreuves.

L'évaluation formative est laissée au choix de l'enseignant. Elle peut compter jusqu'à 25 % de la note.

En classe de première et de terminale de la spécialité Histoire-Géographie-Géopolitique-Science Politique :
Par trimestre, au moins 3 évaluations de nature diverse dont au moins une composition (niveau première) et une dissertation (niveau terminale).

En EMC : Son évaluation doit prendre en compte les horaires consacrés à cet enseignement.

L'EMC accorde une place au débat, au travail collectif, à la recherche documentaire sans oublier le sens critique et la réflexion individuelle.

C'est pourquoi une note peut être attribuée à chaque trimestre et qui peut être individuelle, en groupe, écrite ou orale.

En section européenne DNL histoire-géographie :

Conformément aux textes en vigueur, la note de contrôle continu est constituée d'une moyenne trimestrielle unique, composée à parité par le professeur de DNL et celui de langue de la section.

Les évaluations sont variées :

- elles prennent en compte les cinq activités langagières du CECRL,*
- elles visent à développer les connaissances interculturelles de l'aire anglo-saxonne mais aussi de l'aire européenne.*

Philosophie :

L'enseignement de philosophie en Tronc commun ne donne pas lieu à une évaluation en contrôle continu mais seulement à une épreuve terminale (se tenant au mois de juin). Les types de sujets proposés restent la dissertation et l'explication de texte. Quel que soit l'exercice choisi, il sera demandé aux élèves de faire preuve de la plus grande clarté mais aussi de cohérence dans l'expression, d'une capacité à manipuler les concepts pour élaborer un problème et envisager la manière la plus pertinente de le résoudre et enfin de savoir mobiliser intelligemment une culture et des connaissances philosophiques.

Les professeurs de l'équipe de philosophie ont conscience que les exercices proposés sont nouveaux pour la plupart des élèves, aussi, c'est progressivement que ces derniers seront invités à se familiariser avec leurs exigences. S'il est souhaitable que soient organisés à deux ou trois reprises en cours d'année des devoirs de type bac, d'autres exercices pourront être proposés en guise d'entraînement. Ces exercices pourront prendre des formes variées (contrôle de connaissances, travail spécifique de problématisation, de construction de plan, d'articulation entre une question et une référence philosophique particulière...), ils seront choisis par chaque enseignant en fonction de la progression de la classe et des besoins spécifiques des élèves.

Le recours massif à l'usage d'internet ne permet malheureusement plus aux professeurs de donner des devoirs de type bac à la maison et les emplois du temps rendent souvent acrobatique voire impossible leur organisation. Il serait donc souhaitable que soient réservées à raison de deux ou trois fois dans l'année des

plages horaires consacrées à ce type d'exercices sur le modèle de ce qu'était autrefois le « bac blanc ». La tenue de ces devoirs de « type bac » pourra donner lieu à un échange de copies entre professeurs.

Langues vivantes :

Tronc commun :

Les élèves sont évalués en langues vivantes (LV) par compétence, dans chacune des activités langagières que sont la compréhension de l'oral (CO), de l'écrit (CE) ainsi que l'expression orale (EO, en continu et en interaction) et écrite (EE).

L'évaluation est positive, elle valorise les acquis, et est fondée sur des critères partagés: adossée aux niveaux de compétence du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), elle s'appuie sur des critères explicites et des degrés de réussite (grilles d'évaluation) permettant de donner des indications aux élèves sur leur niveau de compétences.

Les activités langagières sont évaluées de manière équilibrée tout au long de l'année.

Les niveaux visés sont indiqués dans les programmes.

A savoir, en fin de terminale :

- LVA : niveau visé B2 ;
- LVB : niveau visé B1 ;
- LVC : niveau visé A2+/ B1.

Les niveaux que l'on peut attendre en fin de première sont :

- LVA : B1-B2 ;
- LVB : A2-B1 ;
- LVC : A2 / A2+.

Pour la série technologique (S.T.M.G) :

L'épreuve orale d'E.T.L.V. trouve sa place dans l'évaluation de l'expression Orale (E.O.).

Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER)

En LLCER comme en tronc commun, les élèves sont évalués en langues vivantes par compétence dans chacune des activités langagières.

En LLCER, le niveau de compétence visé en fin de cycle terminal est le niveau C1 du CECRL, notamment dans les activités de réception.

En première le niveau visé en fin d'année est un B2 consolidé ;

La traduction (ou la transposition), qui est prévue à l'épreuve du BAC, pourra être évaluée en cours d'année, en respectant le ratio prévu dans le cadrage de l'épreuve entre exercice de synthèse d'un côté et l'exercice de traduction ou de transposition de l'autre.

L'attestation en Langues Vivantes délivrée en L.V.A. et L.V.B. en fin de cycle terminal pourra se baser en partie sur les évaluations sommatives conduites au cours de l'année de terminale.

Sciences physiques et S.V.T.

Les évaluations en physique chimie et SVT peuvent prendre la forme de travaux écrits, oraux ou de réalisations pratiques.

En enseignement scientifique de première et de terminale, ainsi qu'en spécialité de première, les enseignants proposeront un nombre suffisant d'évaluations par trimestre permettant d'établir une moyenne représentative de l'acquisition des notions et des compétences du programme.

Les évaluations écrites peuvent inclure des questions de cours, des exercices d'application directe du cours, des élaborations de protocoles ou de démarches expérimentales mais aussi des questions ouvertes ou des résolutions de problèmes.

C.A.V.

En spécialité cinéma-audiovisuel, la moyenne de l'élève reflétera la qualité de son travail, de son implication et de ses travaux selon les trois composantes que sont l'analyse écrite, l'analyse et l'expression orales et la pratique.

"En section européenne DNL cinéma :

Conformément aux textes en vigueur, la note de contrôle continu est constituée d'une moyenne trimestrielle unique, composée à parité par le professeur de DNL et celui de langue de la section (renforcement linguistique).

Les évaluations sont variées :

- elles prennent en compte les cinq activités langagières du CECRL
- elles visent à développer les connaissances interculturelles de l'aire anglo-saxonne mais aussi de l'aire européenne
- elles évaluent l'apprentissage progressif de l'analyse filmique et l'analyse d'image en général, conformément à l'épreuve du baccalauréat en fin de terminale.
- elle peuvent prendre en compte la pratique cinématographique et photographique sous formes de petits exercices."

E.P.S. :

En s'appuyant sur le BO n° 30 du 29 juillet, n.s. du 28/07/2021 et le Guide de l'évaluation du 11/09/2021

- *Le contrôle continu article 3 types d'évaluation :*
 - *diagnostique : Connaître le niveau de l'élève.*
 - *formative : Situer et réguler les apprentissages de l'élève*
 - *Sommative : Attester le niveau de l'élève*

PREMIERE :

- *Pour la session 2022 (année transitoire), la moyenne annuelle de première est affectée d'un coefficient 5.*
- *A partir de 2023 les évaluations de première ne comptent pas dans le contrôle continu mais sont prises en compte dans l'orientation Parcours Sup.*
- *Une évaluation et une formation qui relève d'au moins 2 Champs d'Apprentissage.*
- *L'évaluation porte sur les 3 Attendus de Fin de Lycée (AFL1-AFL2-AFL3)*
- *Des évaluations formatives peuvent compter dans la moyenne.*

TERMINALES :

- *3 CCF (Contrôle Continu en cours de Formation) sur l'année (coefficient 5 pour 2022 et coefficient 6 pour 2023)*
- *3 CCF relevant de 3 Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) relevant de 3 Champs d'Apprentissage (CA)*
- *Des référentiels collectifs validés par la commission d'harmonisation basés sur un référentiel National.*
- *Evaluation des 3 AFL des programmes*
- *Co-évaluation (enseignant de la classe + enseignant extérieur)*
- *les notes harmonisées par la commission académique sont retenues pour la certification au BAC (les bulletins ne sont pas forcément les notes définitives).*

CONTROLE CONTINU Notes de bulletin scolaire

	<i>Première</i>	<i>Terminale</i>
<i>1 APSA par Trimestre</i>	<i>Au moins une note apparaîtra sur le bulletin à la fin de chaque APSA</i>	
<i>Constitution de la note</i>	<i>Performance/maîtrise compte pour 60% de la note Connaissances de soi (s'entraîner et s'échauffer), Investissement, Rôles (Arbitre, partenaire, juges, coach...) comptent pour 40% de la note</i>	

<i>Dispense</i>	<i>Seule une dispense officiel de longue durée peut conduire à une absence de note.</i>
<i>Absence</i>	<i>Les absences non justifiées aux évaluations peuvent entraîner un zéro.</i>

Mathématiques :

Principes généraux

L'évaluation en mathématiques repose principalement sur des devoirs en temps limité. Ceux-ci sont constitués d'exercices de difficulté variée, qui sont adaptés au profil des élèves et aux exigences de la filière concernée. Leur notation fait l'objet d'un barème précis qui est le garant de l'égalité de traitement des élèves devant l'évaluation.

L'absence en devoir peut motiver l'organisation d'un devoir de remplacement, à l'initiative du professeur. L'absence à l'épreuve de remplacement entraîne l'obtention de la note zéro, conformément à l'article 20 du Règlement Intérieur.

En complément de ces devoirs en temps limité, d'autres évaluations peuvent être organisées, par exemple :

→ des devoirs en temps libre. Ceux-ci font l'objet d'une restitution individuelle ou par groupes, écrite ou orale. Ils peuvent consister par exemple en des travaux préparatoires aux devoirs en temps limité (exercices ou problèmes), en des travaux de rétroaction sur les devoirs en temps limité (analyse de copies), en des travaux de synthèse de lecture ou de recherche personnelle. Leur nombre et leur durée sont adaptés au temps de travail quotidien des élèves.

→ de brèves interrogations de connaissances, à l'écrit, à l'oral ou sous forme numérique.

→ des travaux réalisés en classe, individuels ou par groupes, éventuellement avec support numérique.

→ une évaluation globale de l'investissement de l'élève au cours du trimestre, qui tient compte de son degré de participation orale et de ses efforts d'organisation matérielle.

Tous ces travaux complémentaires peuvent être pris en compte dans la moyenne de l'élève, dans une proportion qui ne dépassera pas 25 %.

Tronc commun de mathématiques dans la voie technologique (série STMG)

Les élèves suivent un enseignement de mathématiques de 3 heures hebdomadaires en Première et en Terminale. Les devoirs en temps limité, d'une durée indicative d'une à deux heures, s'inspirent de la banque nationale de sujets mise en ligne en 2020, ainsi que des épreuves du baccalauréat de la filière STMG des sessions précédentes.

Spécialité mathématiques en Première générale

Les élèves suivent un enseignement de mathématiques de 4 heures hebdomadaires au minimum. Les devoirs en temps limité, d'une durée indicative d'une à deux heures, peuvent s'inspirer de la banque nationale de sujets mise en ligne en 2020.

Spécialité mathématiques en Terminale générale

Les élèves suivent un enseignement de mathématiques de 6 heures hebdomadaires au minimum. Les devoirs en temps limité, d'une durée allant jusqu'à quatre heures, s'inspirent des sujets de l'épreuve nationale ainsi que des épreuves du baccalauréat des séries S et ES des sessions précédentes.

Option maths complémentaires

Les élèves suivent un enseignement optionnel de 3 heures hebdomadaires. Les devoirs en temps limité, d'une durée indicative d'une à deux heures, peuvent s'inspirer des sujets des épreuves du baccalauréat des séries S et ES des sessions précédentes.

Option maths experts

Les élèves suivent un enseignement optionnel de 3 heures hebdomadaires. Les devoirs en temps limité sont d'une durée, d'une durée indicative d'une à deux heures, peuvent s'inspirer des sujets des épreuves du baccalauréat de la série S des sessions précédentes.

S.E.S.

Objectifs et Forme des évaluations

En Sciences économiques et sociales, l'évaluation contribue aux objectifs généraux de la discipline : formation à la citoyenneté, formation en vue de la réussite au baccalauréat et à la poursuite d'études.

A ce titre, les évaluations peuvent recouvrir des formes diverses. Dans le cadre de sa liberté pédagogique, l'enseignant peut ainsi concevoir des évaluations écrites ou orales, des travaux individuels ou collectifs, des travaux en classe ou hors la classe, des devoirs spécifiques à la classe ou des devoirs communs et d'éventuels travaux facultatifs.

Peuvent notamment être proposés des exercices de vérification de la maîtrise de connaissances ou de savoir-faire statistiques (y compris sous forme de QCM), des exercices d'argumentation, des exposés, des revues de presse, de fiches de lecture, tout ou partie d'épreuves de type baccalauréat, etc.

Une importance de plus en plus grande est accordée progressivement, au fil du cycle terminal, aux évaluations de type baccalauréat (épreuve composée, dissertation). Sera également progressivement pris en compte l'évaluation des compétences orales en vue du Grand oral.

Coefficients des diverses évaluations

Le calcul de moyenne tient compte de la diversité des évaluations et de leur contexte de réalisation.

Des coefficients plus élevés sont ainsi généralement attribués :

- aux évaluations de type baccalauréat plutôt qu'aux autres évaluations ;
- aux travaux réalisés en classe plutôt qu'aux travaux réalisés hors la classe
- aux devoirs communs plutôt qu'aux devoirs spécifiques à la classe ;
- aux travaux individuels plutôt qu'aux travaux collectifs ;

<i>Exemple : Exemples d'évaluations proposées dans un trimestre</i>	<i>Coefficients possibles</i>
<i>Devoir surveillé type « bac blanc » commun ou non</i>	<i>4</i>
<i>Devoir surveillé de 2H sur une épreuve type bac</i>	<i>3</i>
<i>Devoir de connaissances</i>	<i>2</i>
<i>Exposé en groupe</i>	<i>1</i>
<i>Facultatif - un devoir maison</i>	<i>1</i>

L'enseignant peut procéder à des ajustements de coefficients lorsque cela s'avère nécessaire, par exemple pour s'assurer que la moyenne de la classe est réellement représentative des acquis des élèves compte-tenu de leur positionnement dans le cycle terminal, ou lorsqu'il a connaissance d'une situation particulière d'un élève. De plus, des coefficients plus faibles peuvent être envisagés en fonction du type d'exercices proposés, des modalités horaire et de la période au cours de laquelle a lieu l'évaluation (début-fin d'année).

Cas d'absence à une évaluation et d'un nombre insuffisant d'évaluations significatives

Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par l'enseignant comme faisant porter un risque significatif à la représentativité de sa moyenne, l'enseignant peut organiser spécifiquement une nouvelle évaluation à son intention dans le cadre des dispositions prévues par le règlement intérieur du lycée.

Gestion des éventuels cas de fraude

Toute fraude ou tentative de fraude engage la responsabilité de l'élève qui s'expose alors aux punitions ou sanctions prévues au règlement intérieur du lycée.

Lettres :

Le français est évalué à l'épreuve terminale, en fin de première, et n'est donc pas concerné par le contrôle continu. L'évaluation en français est ainsi de type formatif et/ou sommatif, pas certificatif. En conséquence, les enseignants de l'équipe de lettres se sont mis d'accord sur les points suivants :

- Les évaluations pourront prendre des formes variées ;*
- Un bac blanc, écrit et oral, et/ou des évaluations communes, pourront être organisés en première si toutes les conditions sont réunies ;*
- Les critères d'évaluation pourront être établis par l'équipe disciplinaire dans la mesure où des temps de concertation sont dégagés régulièrement.*